



BORDEREAUX DE PRIX TTC

Catégorie de projet	DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE STANDARD	PERMIS DE CONSTRUIRE ARCHITECTE	DOSSIER SPÉCIFIQUE	ATTESTATION THERMIQUE RT2012*	DOSSIER DE FINANCEMENT	DOSSIER DOMMAGE OUVRAGE
T0	720	1440	2160	2280	189	270	360
T1	864	1980	2940	2760	189		
T2	1008	2520	3720	3120	189		

*Prix Partenaires

A quoi correspondent les catégories de projet T0, T1 et T2 ?

Les catégories de 0 à 2 indiquent la complexité du projet tant au niveau technique qu'administratif. Lors de nos premiers échanges, nous serons en mesure de vous préciser très rapidement dans quelle catégorie se situe votre projet.

NOS HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

CONSTRUCTION / RENOVATION : 8% TTC du montant global des travaux TTC.

Nous avons mis en place des modalités de paiement en plusieurs fois au fur et à mesure de l'avancée des travaux :

15 % à l'issue de la phase projet

2 fois 15% pendant la phase de consultation

50 % en phase de pilotage répartis selon l'avancée des travaux

5 % à la réception des travaux

SINISTRE : Le montant de nos honoraires et les modalités de paiement varient selon les conditions d'application de la police d'assurance du client.

> Pour plus d'informations sur nos prestations nous vous invitons à consulter [la page Notre Métier](#).